



APPARTEMENT B33

NIVEAU R+3 CAGE B TYPE T4

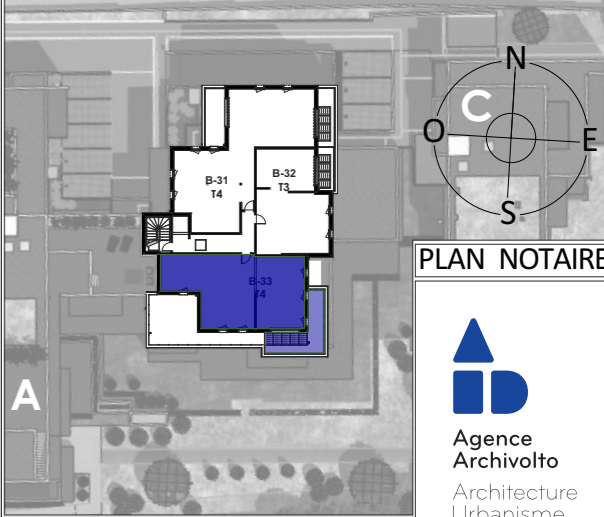
SURFACES HABITABLES

ENTRÉE	10,0
SÉJOUR	23,6
CHAMBRE 1	14,1
CHAMBRE 2	9,7
CHAMBRE 3	9,5
CUISINE	7,5
SDE 1	5,2
SDE 2	3,9
CELLIER	2,6
WC	1,6
TOTAL SURFACE HABITABLE	87,7 m²

SURFACES ANNEXES

TERRASSE	20,4
TOTAL SURFACE ANNEXES	environ 20,4 m²

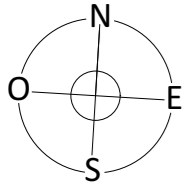
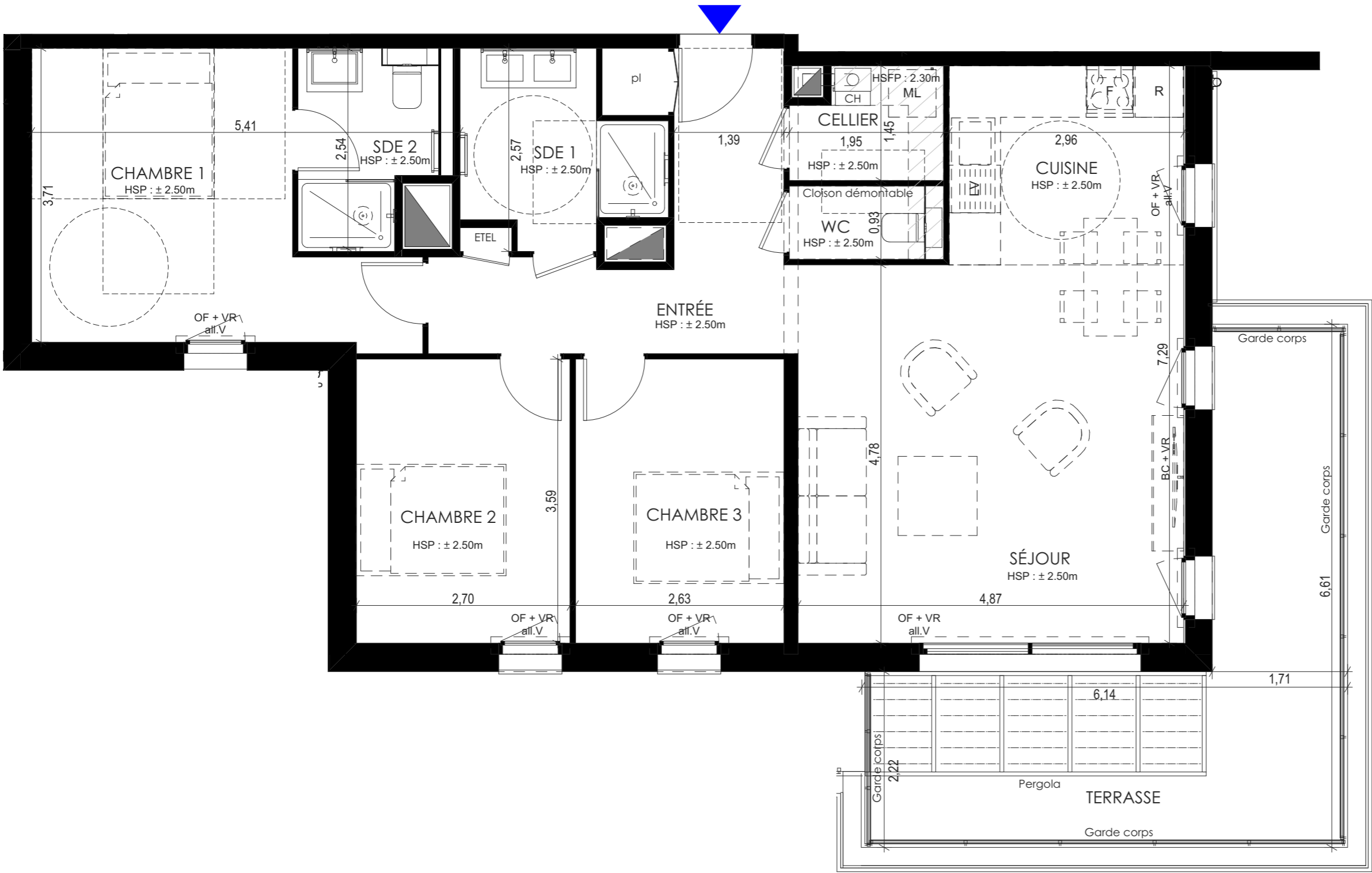
pl	Placard
ETEL	Espace Technique Electric Logement
CH	Chaudière
all.V	Allège vitrée all.P Allège pleine
BC	Baie vitrée coulissante
PF	Porte-fenêtre
OB	Fenêtre oscillo-battante
OF	Fenêtre ouvrant à la Française
VR	Volet roulant
F	Four
LV	Lave-vaisselle
ML	Machine à laver
	Faux-plafond
R	Réfrigérateur
LL	Lave-linge
DEP	Descente d'Eau Pluviale
	Gaine



PLAN NOTAIRE



DATE : 30/04/2026 INDICE A



Échelle : 1:55

NB : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer selon les contraintes techniques. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette). Les canalisations ne sont pas figurées. Les retombées de poutre, les soffites, faux plafonds, trappes de visite, ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous représentés sauf ceux connus à la date de l'établissement du plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.